

# BULLETIN MUNICIPAL GUILLIGOMARC'H



Kermesse de l'école  
Samedi 8 juin 2019 p.12

Fêtes de Saint Méven  
Dimanche 7 juillet 2019



**Chers Guilligomarchoises et Guilligomarchois**



Le budget pour l'année 2019 a été voté, nous constatons une fois de plus une baisse des dotations de l'Etat. Nous qui voulons être vertueux, en n'augmentant pas les impôts, nous voilà pénalisés, comme quoi notre système français est très mal fait.

Malgré cela, nous investissons en aménageant la salle du haut de l'ancienne mairie (nous la nommerons lors de la prochaine séance du conseil municipal) et en créant une piste de glisse universelle que beaucoup de nos habitants petits et grands attendent avec impatience.

Nous avons acheté les hangars et le terrain de la « propriété Racine », à proximité de notre école, à nous de trouver la destination future de ces bâtiments.

Le terrain Coulon est sur le point d'être acheté, en même temps, nous élaborons l'aménagement de cet espace ; nous allons y construire une douzaine de maisons d'ici 2 ans, cela permettra bien entendu de revitaliser notre centre bourg et de peupler notre école qui en a bien besoin.

En Effet, une trentaine d'enfants se dirigent tous les matins dans les communes extérieures, malgré nos efforts permanents et reconnus pour cette école.

En dépit de cette morosité ambiante, nous avons quand même des motifs de satisfaction : la dette de la commune baisse, notre bonne gestion y est pour beaucoup.

Je terminerai par les félicitations que je peux adresser à tous les acteurs de « Rockaguilli » cette soirée a été un succès, son retentissement permet de faire connaître notre commune, mais aussi de fédérer sur un même projet un grand nombre de bénévoles.

**Nous vous donnons rendez-vous pour la fête de Saint-Méven le samedi 6 juillet au soir où vous êtes toutes et tous conviés comme d'habitude.**

Alain Follic,  
Maire de Guilligomarc'h

*Kenvourc'hizien ger,*

Votet eo bet budjet 2019, hag ur wech ouzhpenn e welomp eo bet digresket yalc'had ar stad, pa reomp, ni, diouzh hor gwellañ evit chom hep kreskiñ an talioù, tapet fall omp, da laret eo, n'eo ket reizh mod Bro C'hall.

Daoust da se 'vo lakaet arc'hant ganeomp 'barzh kempennadur sal an ti kêr kozh (lakaet 'vo un anv dezhi e-pad ar c'huzul 'zo o tonil).

Peurechuet 'vo ivez ar roudenn riklañ, gortozet gant kalz ac'hanoc'h, bihan ha bras.

Douar ha lojeiz «Racine» 'zo bet prenet e-kichen ar skol, deomp da welet petra 'vo graet outo.

Tachenn «Coulon» 'zo vont da vezañ prenet, hag enno 'vo savet un daouzek ti bennak a-benn daou vloaz, ar pezh a lako buhez e-kreiz ar vourc'h, ezhomm awalc'h a zo rak un tregont bennak a vugale a zo skoliataet e-lec'h all Daoust d'hor strivoù.

Daoust d'an aergelc'h tristig awalc'h, 'zo peadra da vezañ kontant.

Dleoù ar gumun a zo o tigrskiñ dre ma vez meret mat an traoù ganeomp.

Gourc'hemennoù d'ar re o deus graet war-dro «Rockaguilli». An abadenn-se he deus graet barzh, degaset ar gumun war wel, hag ivez lakaet kalz tu a youl vat da labourat asambles.

Evel kustum eo pedet an holl ac'hanoc'h da ouel St Meven d'ar sadorñ ó a viz Gouere diouzh an noz.

Alain Follic,  
Maer Gwelegouarc'h

JUIN

**Dimanche 02** : Gratifieria

**Samedi 08** : Kermesse École de la Fontaine

JUILLET

**Samedi 06** : Fête du bourg

**Dimanche 07** : Fête de Saint Méven

**Du 13 au 28** : Exposition sur l'Ankou « La mort chez les Bretons » à la Chapelle St-Éloi.

**Mercredi 24** : Conférence sur l'Ankou à 18h30

AOÛT

**Dimanche 04** : Pardon de Notre-Dame de la Clarté de St-Éloi à 12h

**Mercredi 14** : Concert de DANA à la Chapelle Saint-Éloi à 20h

SEPTEMBRE

**Mercredi 02** : Rentrée des classes

**Samedi 21** : Concert du trio Vent d'anches à 20h à la Chapelle Saint-Éloi

NOVEMBRE

**Lundi 11** : Cérémonie au monument aux morts à 11h

**Date à définir** : Téléthon



Sommaire

Édito 02

Agenda 02

Vie communale 03

L'air de glisse

L'ensemble immobilier Racine

La salle parquet

Le site internet

Cérémonie du 8 mai

Finances 06

Le PLUi

Tarifs 2019

Associations 11

U.N.C : Anciens Combattants

A. P. E

« Les Amis de la chapelle »

Solidarité Transport

Ya d'Ar Brezhoneg

Rock à Guilli.

Une coach championne

d'Europe

Infos pratiques 16

Un système de collecte

et de stockage

Prévention incendie

L'entretien naturel

La bibliothèque 19



Directeur de publication :  
M<sup>r</sup> Alain Follic  
Comité de rédaction :  
M<sup>r</sup> Stéphane Perrot,  
Les membres du Conseil Municipal,  
Les membres des Associations  
Réalisation et mise en page :  
Studio Ayanoumi  
Imprimeur : Icônes  
Label Imprim vert  
385 exemplaires.  
Crédits photographiques :  
M<sup>r</sup> Jean-Pierre Guillou,  
M<sup>r</sup> David Le Gloanec,  
Particuliers.



L'aire de glisse

## ◆ L'aire de glisse

L'aire de loisirs est en pleine transformation. L'entreprise Colas réalise les différents mouvements de terrain qui composeront l'aire de glisse.

Après avoir décaissé l'ancien terrain stabilisé, différentes couches de graves sont étalées, puis compactées les unes après les autres pour obtenir une surface uniforme.

Puis les creux et bosses ont été mis en forme avec l'accent mis sur l'évacuation des eaux pluviales.

La fin des travaux est prévue pour la mi-juin. Cette nouvelle infrastructure permettra à tous jeunes comme moins jeunes de trouver sur ce nouvel espace, un lieu de défoulement aussi bien à vélo qu'en skate, roller ou trottinette. Les engins à moteurs y seront interdits. Venez y nombreux !!

## ◆ L'ensemble immobilier Racine



Le budget le permettant le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'achat des deux hangars ainsi que le terrain Racine. Le grand hangar va permettre d'y installer les ateliers des services techniques.

Une plus grande place pour ranger l'ensemble de leur matériel et un accès plus facile pour manœuvrer avec les engins.



La salle parquet

## ◆ La salle parquet

Dans l'ancienne mairie, la grande salle vient de se faire une cure de jouvence.

Le plafond a été totalement retiré pour laisser apparaître une charpente en bon état. Sur ces solives a été déroulé une couche épaisse d'isolation qu'un plafond tout neuf est venu masquer. L'ensemble de l'électricité (lumière, VMC jusqu'à lors inexistante, vidéo projecteur) a été installé.

Le double toilette a quant à lui été refait à neuf aux normes PMR.

Enfin la peinture de la salle a été choisie pour la rendre plus lumineuse.

Cette salle est maintenant accessible aux personnes à mobilité réduite puisque un ascenseur y a été installé.

**Tout cet ensemble sera bientôt renommé lors de son inauguration.**



## ◆ Le site Internet

**Le site Internet de la mairie vous apporte, depuis plusieurs années, de nombreuses informations dans divers domaines, que ce soit sur la commune, sur Quimperlé Communauté ou dans les différentes démarches administratives dont vous avez besoin.**

Nous avons décidé de le réactualiser le site en lui donnant plus de clarté, de modernité et que ce soit

pour vous, un outil plus accessible. Il est actuellement en cours de transformation et devrait être prêt pour la mi-juillet.

Nous souhaitons que ce nouveau site soit une vitrine de notre commune et qu'il allie élégance et fonctionnalité.



Cérémonie du 8 mai

## ◆ Cérémonie du 8 mai



C'est sous un lourd ciel nuageux et menaçant qu'une trentaine de Guilligomarchoise et Guilligomarchois se sont rassemblés à la mairie ce 8 mai 2019.

Après les salutations et retrouvailles, le cortège, précédé du porte-drapeau des anciens combattants,

s'est ébranlé pour se diriger vers le cimetière et son monument aux morts.

Alain Follic y a déposé une gerbe au nom de la commune. Le message de la secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées a été lu par le maire, nous rappelant les derniers combats en 1944 contre l'Allemagne nazie et le cheminement vers la victoire et la capitulation allemande de mai 1945.

Une minute de silence pour honorer nos morts dont 5 Guilligomarc'hais et les trois fusillés du Porzou.

À l'issue de la cérémonie, le cortège s'est retrouvé dans la « salle parquet » de l'ancienne mairie, repeinte et réaménagée, où le verre de l'amitié a permis aux enfants, parents, élus et anciens combattants de passer quelques moments de fraternité.

Notre devoir de mémoire a été rempli une fois de plus cette année.

Il est regrettable que l'effectif présent fut si peu important avec notamment une très faible participation des jeunes générations.

Ce jour férié n'est pas que la possibilité de ne pas travailler, c'est aussi le devoir d'honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Philippe Aubanton.

## CA 2018 Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018		
Charges à caractère général	175 529,79 €	26,44 %
Charges de personnel	230 343,73 €	34,69 %
Charges de gestion courante	59 297,04 €	8,93 %
Charges financières	27 401,06 €	4,13 %
Virement de section d'investissement	167 094,25 €	25,17 %
Titres annulés	4 258,99 €	0,64 %
<b>TOTAL</b>	<b>663 924,86 €</b>	<b>100 %</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018		
Atténuation de charges	31 115,49 €	4,69 %
Produits de services	23 216,50 €	3,50 %
Impôts et taxes	396 282,45 €	59,69 %
Dotation, subvention, participation	110 149,77 €	16,59 %
Revenus des immeubles	88 528,12 €	13,33 %
Produits financiers	4,68 €	0,00 %
Autres produits de gestion courante	5 781,25 €	0,87 %
Autres produits exceptionnels	8 839,10 €	1,33 %
Recouvrement de créance	7,50 €	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>663 924,86 €</b>	<b>100 %</b>

## CA 2018 Investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018		
Remboursement des emprunts	103 560,99 €	47,70 %
Dépôts et cautionnements reçus	372,02 €	0,17 %
Budget lotissement	37 287,00 €	17,17 %
Restauration église et chapelles	2 880,00 €	1,33 %
Achat matériel mairie, école, cantine et bibliothèque	19 939,90 €	9,18 %
Travaux mairie bâtiments communaux	6 111,00 €	2,81 %
Travaux de voirie et réseaux	8 815,66 €	4,06 %
Préfinancement FCTVA	32 686,00 €	15,05 %
Aménagement du bourg	5 472,00 €	2,52 %
<b>TOTAL</b>	<b>217 124,57 €</b>	<b>100 %</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018		
Fond de compensation TVA	36 843,81 €	11,94 %
Virement de la section de fonctionnement	212 257,65 €	68,81 %
Dépôts et cautions reçus	871,07 €	0,28 %
Subvention Travaux Mairie et Bâtiments communaux	37 964,00 €	12,31 %
Solde d'exécution	19 342,29 €	6,27 %
Subvention Nouvelle Mairie	1 189,90 €	0,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>308 468,72 €</b>	<b>100 %</b>



## BP 2019 Fonctionnement

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Charges à caractère général	166 506,00 €	22,65 %
Charges de personnel	242 350,00 €	32,97 %
Dépenses imprévues	1 200,00 €	0,16 %
Virement à la section d'investissement	52 542,84 €	7,15 %
Autres charges de gestion courante	246 858,46 €	33,58 %
Charges financières	24 500,00 €	3,33 %
Titres annulés	1 081,00 €	0,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>735 038,30 €</b>	<b>100 %</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Atténuation de charges	24 437,00 €	3,32 %
Produits des services	28 420,00 €	3,87 %
Impôts et taxes	377 922,00 €	51,42 %
Dotation et subventions	106 420,00 €	14,48 %
Revenus des immeubles	95 265,00 €	12,96 %
Report excédant eau	102 574,30 €	13,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>735 038,30 €</b>	<b>100 %</b>

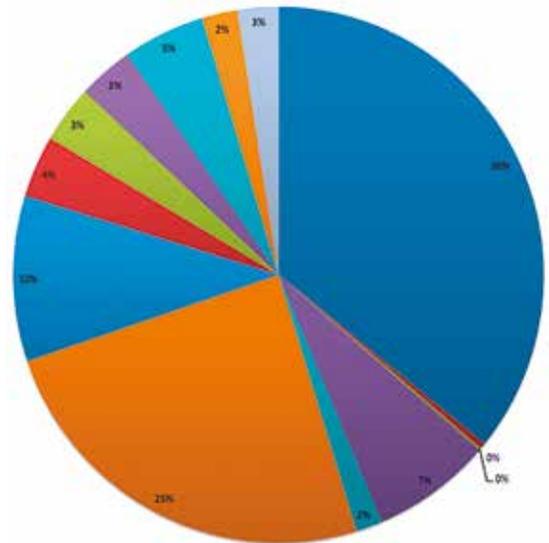
BP\* : Budget Primitif

CA\* : Compte Administratif

## BP 2019 Investissement

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Remboursement des emprunts	98 000,00 €	35,86 %
Dépôts et cautionnement	926,00 €	0,34 %
Aménagement Zone Kergroës	393,00 €	0,14 %
Dépenses imprévues	20 000,00 €	7,32 %
Site internet	4 350,00 €	1,59 %
Terrain + Lotissement	67 000,03 €	24,52 %
Travaux Mairie et Bâtiments communaux	27 317,00 €	10,00 %
Restauration Église et Chapelles	10 200,00 €	3,73 %
Achat de matériel/mobilier École, Bibliothèque, Cantine, Mairie	9 500,00 €	3,48 %
Travaux voirie et réseaux	9 160,00 €	3,35 %
Logements locatifs (peinture ; radiateurs)	13 700,00 €	5,01 %
Restructuration cimetière	5 930,00 €	2,17 %
Aménagement bourg	6 800,00 €	2,49 %
<b>TOTAL</b>	<b>273 276,03 €</b>	<b>100 %</b>



### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019

Fond de compensation TVA	30 997,00 €	6,99 %
Affectation de résultat 2017	167 094,25 €	37,66 %
Virement de la section de fonctionnement	52 542,84 €	11,84 %
Report d'excédent d'investissement	182 241,84 €	41,08 %
Subvention travaux mairie et bâtiments communaux	6 000,00 €	1,35 %
Subvention travaux de voirie et réseaux	2 000,00 €	0,45 %
Subvention espaces containers	2 800,00 €	0,63 %
<b>TOTAL</b>	<b>443 675,93 €</b>	<b>100 %</b>



# ◆ Le PLUi : c'est quoi ?

Depuis l'été 2018, Quimperlé Communauté s'est engagé dans l'élaboration de son plan d'urbanisme intercommunal PLU(i) qui devrait rentrer en vigueur fin 2020 et qui réglementera à terme, le droit des sols des 16 communes du territoire.

Depuis plusieurs mois, les communes et Quimperlé communauté co-construisent, accompagnées d'un bureau d'étude spécialisée, ce document, en travaillant assidûment le diagnostic, le règlement et les zonages.

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable de notre territoire commun pour les douze prochaines années



## LE PLUI : C'EST QUOI ?

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Quimperlé Communauté pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PLUi est le document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des PLU communaux

Le PLUi garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

## LE LIEN SCOT-PLUI : CAPITALISER SUR L'EXISTANT

En décembre 2017, Quimperlé Communauté a validé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le PLUi en cours d'élaboration, réalisé sur le même périmètre, visera à traduire réglementairement la démarche stratégique du SCoT. Par conséquent, le PLUi s'appuiera sur le diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du SCoT.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de Quimperlé Communauté.

## POURQUOI LE PLUI ME CONCERNE ?

Le PLUi devra répondre à des enjeux qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de Quimperlé Communauté :



### HABITAT

Proposer des logements abordables prenant en compte les usages et les modes d'habiter



### ÉCONOMIE

Permettre le confortement et le développement de notre économie dans toute sa diversité



### MOBILITÉS

Favoriser une articulation plus efficace entre urbanisme et déplacements



### ENVIRONNEMENT

Préserver et valoriser l'économie agricole, les paysages et les milieux naturels



### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Maîtriser la consommation d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables



### TOURISME

Encourager le développement et la structuration d'une offre touristique



## Le PLUi c'est quoi ?



### UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Quimperlé Communauté pour les dix à quinze prochaines années.

### UNE DÉMARCHÉ SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de l'agglomération pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

### UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi est le document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des PLU communaux.

## Un projet concerté



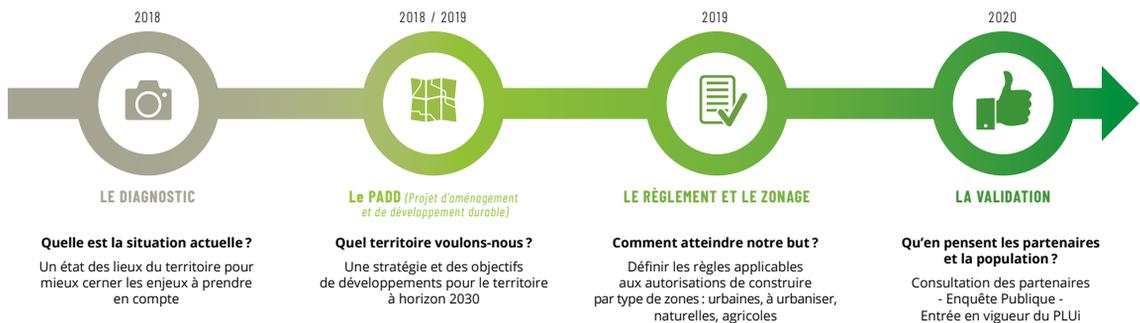
L'élaboration du PLUi est un moment privilégié pour renforcer le dialogue avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - autour du projet d'aménagement et de développement durable du Pays de Quimperlé. Instaurer une concertation continue, au-delà d'une obligation légale, est une volonté communautaire d'échanger et de réfléchir ensemble.

### Durant la procédure d'élaboration du PLUi et jusqu'à son arrêt :

- > Vous avez la possibilité d'être informé sur la nature et les objectifs du projet par différents dispositifs.
- > Vous avez la possibilité de contribuer ou de formuler des observations, des questions, des sollicitations par courrier ou par courriel, à votre commune, qui reste un interlocuteur privilégié, mais aussi à Quimperlé Communauté.

(informations et contacts au dos de ce document)

## Les étapes du projet (calendrier prévisionnel au 11/12/2018)



## Exprimez-vous

Par courrier, à l'attention de/du :

**Madame ou Monsieur le-la Maire de votre commune**  
en précisant PLUi (dans l'intitulé) de l'objet du courrier.

--- OU ---

**Monsieur le Président de Quimperlé Communauté**  
1 rue Andreï Sakharov CS 20245, 29394 Quimperlé CEDEX  
en précisant PLUi (dans l'intitulé) de l'objet du courrier ;

Dans le registre d'expression dans les communes - À partir du 10 décembre 2018.

Au cours des réunions publiques sous différents formats.

Lors du forum des acteurs locaux.

Le maire et les élus des communes sont et resteront de véritables relais auprès desquels la population pourra recueillir des informations relatives au PLUi et faire le pont de ses contributions.

## Informez-vous

Articles dans le magazine de Quimperlé Communauté et dans les bulletins municipaux des 16 communes.

Espace dédié sur le site Internet de Quimperlé Communauté.

Exposition itinérante - courant 2019.

Vidéos « micro-trottoir » disponibles sur site Internet de Quimperlé Communauté - courant 2019.

## Plus d'informations rendez-vous sur :

[www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)  
par mail : [plui@quimperle-co.bzh](mailto:plui@quimperle-co.bzh)  
ou dans la mairie de votre commune.

Quimperlé Communauté  
1 Rue Andreï Sakharov CS20245  
29394 Quimperlé CEDEX



**PLUi**  
Plan local d'urbanisme intercommunal  
steuiv le'chel ar c'hêraozañ etrekumunel

**VOUS AVEZ LA PAROLE !**

**Quimperlé communauté**  
BRO KEMPERLE

[www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)

Zoom sur : **TARIFS 2019**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes locales de 2019 :

- **Taxe d'habitation : 11,74 %**
- **Taxe foncière sur le bâti : 16,07 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâti : 42,07 %**

Ce qui représente un produit fiscal attendu en 2018 de 217099 € pour la commune.

Le Conseil Municipal a fixé les taxes et tarifs suivants :

**Eau potable : Tarifs HT**

- Prime fixe annuelle : 60 €/m<sup>3</sup>
- 1<sup>re</sup> tranche : 0 à 500 m<sup>3</sup>/an : 1,20 €/m<sup>3</sup>
- 2<sup>e</sup> tranche : au-delà de 500 m<sup>3</sup>/an : 0,85 €/m<sup>3</sup>

**Eau potable - Branchements HT :**

	Ø 19/25	Ø 24/32	Ø 33/40	Ø 42/50
Tranchée jusqu'à 5,00 ml	765 €	794 €	875 €	906 €
Fourniture compteur + taxe SIM	46 €	54 €	155 €	221 €
Fourniture canne de puisage	31 €	31 €	31 €	31 €
Fourniture citerne avec robinet arrêt + clapet antipollution	99 €	139 €	538 €	591 €
Soit branchement complet HT	941 €	1 018 €	1 599 €	1 749 €
Plus-value par ml supplémentaire	25 €	25,50 €	26 €	27 €

**Redevance assainissement collectif**

- **Abonnement annuel - forfait : 58,00 €**
- **1<sup>ère</sup> tranche : 0 à 100 m<sup>3</sup>/an : 0,85 €/m<sup>3</sup>**
- **2<sup>ème</sup> tranche : au-delà de 100 m<sup>3</sup>/an : 0,48 €/m<sup>3</sup>**

**Fourniture et pose d'un compteur en lotissement HT**

- **Citerne en place : 101,00 €**
- **Citerne à poser : 224,00 €**
- **Déplacement : 0,39 €/km**

**Ouverture ou fermeture d'un branchement HT**

- **Main d'œuvre : 29,00 €**
- **Déplacement : 0,39 €/km**

**Assainissement collectif - PAC**

Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 2 290,00 €

**Cantine scolaire**

- **Enfants : 2,55 € le repas et adultes : 5,10 € le repas**

**Garderie scolaire**

- **7h à 8h30 et 17h30 à 19h par demi-heure : 0,50 €**
- **8h30 à 8h50 et 16h40 à 17h : Gratuit**

- **17h à 17h30 avec goûter : 0,65 €**
- **Pénalité : le quart d'heure après 19h : 5,00 €**

**Taxe d'aménagement sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme :**

- **Part communale 2 %**
- **Abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup> exonérés**

**Photocopies mairie**

- **Noir et blanc A4 : 0,20 € et Noir et blanc A3 : 0,30 €**
- **Couleur A4 : 0,50 € et Couleur A3 : 1 €**

**Location salle et de la kitchenette aux particuliers de la commune**

En journée : 75 € - En soirée : 200 €

Cauton Location salle : 1 000 €

(Les salles communales sont gratuites pour les associations de la commune)

**Location mobilier communal**

- **Location 1 chaise : 0,50 € ; Location 1 banc pliant : 1,20 €**
- **Location 1 table et 2 bancs pliants : 5,50 €**
- **Location 1 table pliante : 4,30 €**

**Concessions cimetière communal (2 places)**

- **15 ans : 100 € ; 30 ans : 200 € ; 50 ans : 300 €**

**Concessions cimetière communal (4 places)**

- **15 ans : 200 € ; 30 ans : 400 € ; 50 ans : 600 €**

**Emplacement pour une urne 1m<sup>2</sup> (15 ans) : 100 €**

**Jardin du souvenir (plaque de 30x20 cm) : 50,00€**

**SUBVENTIONS AUX FAMILLES**

Tout collégien qui part en voyage éducatif avec le collège bénéficie **d'une subvention de 35 €**. Cette subvention est versée directement à la famille et non plus au collège comme précédemment (voir modalités en mairie).

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX DE VOIRIE : COURS ET ACCÈS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

> Fixe comme suit, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux travaux de voirie - cours et accès :

- **Maison neuve ou réhabilitée : 12 € par m<sup>2</sup> dans la limite de 50 m<sup>2</sup>.**
- **Dans le cadre d'un permis de construire pour une résidence principale (hors extension, véranda, changement de destination...).**
- **Valable une fois par le détenteur du permis de construire.**
- **Dans un délai de 10 ans à compter de l'arrêté accordant le permis de construire.**

> Décide que le versement de cette participation se fera par mandat administratif sur présentation de l'arrêté de permis de construire et de la facture des travaux certifiée, acquittée par l'entreprise et portant mention du mode de paiement.



Photo du 8 mai 1975 d'Alexandre Conan.

## ◆ U.N.C : Anciens Combattants

**Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue le 9 mars dernier. Nous étions 5 présents sur 8 adhérents que nous sommes ; nos rangs s'éclaircissent. Notre principale activité est de rester fidèle à nos commémorations et d'y participer. Nous continuons à maintenir la flamme du souvenir, dont, nous avons la charge. Mr Philippe Aubanton, Maire-Adjoint, participait également à notre réunion.**

Nous avons également parlé, de l'appel de Mr Le Maire, de lui proposer un nom pour la salle de l'ancienne mairie rénovée. Notre section d'anciens Combattants lui a proposé le nom de Mentec Jean-Louis pour les raisons suivantes : - c'est lui qui a construit ce bâtiment, - il était Adjoint-Maire lorsqu'il fut mobilisé en 1939, - il est mort pour la France le 5 juin 1940, tué au front. Je pense qu'il est normal qu'il soit retenu. Là aussi c'est un devoir de souvenir.

Nous sommes revenus également sur la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Il est vrai que la commune y a bien participé, nous sentions la mobilisation de tous. La cérémonie fut marquée par la présence des enfants, des parents de ceux-ci. A la nomination de chacun des 66 morts ou tués de Guilligomarc'h, un enfant a déposé un petit drapeau rappelant sa mémoire. C'était émouvant et surtout, le chant « Maman attend le facteur » par Manon fut encore plus émouvante. Nous les anciens, nous en parlons encore.

Par contre, nous avons été un peu déçus lors de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 — très peu de participation. J'avais l'impression que cette cérémonie ne vous concerna pas — Et pourtant, nos 8 morts sont inscrits au Monument... Ce sont des jeunes de chez nous. Avons-nous le cœur de les oublier si vite ? Par leur sacrifice, nous sommes libres d'être ce que nous sommes, et, de traduire tous les jours notre vie dans nos diverses activités. Nous les anciens combattants, nous souhaitons que tous reprennent pour honorer ceux, qui, se sont sacrifiés, ou, qui ont sacrifié leur jeunesse : ce qui est notre cas... Car oublier nos morts, c'est les tuer une deuxième fois.

Le samedi 6 juillet 2019, à 18h00, nous commémorons à la stèle du Porzou, le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de 3 de nos jeunes, fusillés dans le vieux chemin par les Allemands le 3 juillet 1944. Il s'agit de Boudic Lucien, Montagner Raphaël, Piquet Jean. Nous organisons cet anniversaire tous les 5 ans, car, là aussi, nous devons nous rappeler. C'est pourquoi nous espérons que vous nous ferez un effort pour être présents et participer.



La chasse à l'œuf et après-midi jeux de société

## ◆ Association des parents d'élèves

### École de la Fontaine

Les veilles des vacances scolaires, le précieux goûter a eu toujours autant de succès, permettant un moment d'échange entre enfants et parents après un cycle de travail.



Le 18 janvier l'APE a proposé des parts de couscous à emporter. Le 02 février, une après-midi chandeleur et jeux de société anima la journée.

Une chasse à l'œuf a eu lieu au niveau de l'aire de jeux, ouvert à tous.

Une « opération viennoiserie » est proposée le 02 juin, ouvert à tous. Livraison à domicile sur Guilligomarc'h (uniquement sur commande). Et pour clore cette année scolaire la kermesse, qui se déroulera le 08 juin au stade de Guilligomarc'h. Représentation des enfants puis repas moules frites sera proposés dès 12h ouvert à tous!

Des animations seront proposées tout au long de l'après midi. L'APE proposera une tombola 100% gagnante!

L'ape propose des actions tout au long de l'année, ouvertes à tous! Le but étant de se retrouver entre habitants pour des moments conviviaux. Pour rappel les différents projets de l'association permettent de financer les sorties scolaires des enfants de l'école de la Fontaine.

L'APE remercie tous les parents et participants qui prennent part aux différentes actions et vous souhaite un bel été.



Les vainqueurs

## ◆ Association « les Amis de la chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Éloi »

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 22 février et a permis de faire le point sur les activités passées et à venir.

### Travaux

Le permis de construire, nécessaire pour lancer les opérations de restauration de la chapelle, a été accepté par la DRAC et l'architecte des Bâtiments de France, puis officialisé par la mairie. Cette décision ouvre la voie aux consultations d'entreprises et à l'établissement de tous les devis.

Le planning de la restauration est organisé en deux phases : la première concerne l'ensemble transept, chœur et sacristie ; et la seconde la nef et le clocher. La charpente et la couverture seront totalement remises dans leur état d'origine, notamment dans la partie qui a été écrasée par la chute du clocher au XIX<sup>e</sup> siècle par la réalisation d'une nouvelle charpente à l'ancienne. Les travaux sont prévus commencer en janvier 2020.



Lancer de l'oeuf

### Activités 2019

Le programme des activités de l'été 2019 est arrêté

- un nettoyage de la façade ouest de la chapelle en mai/juin
- une exposition sur « l'Ankou — la mort chez les Bretons » du 13 au 28 juillet chaque après-midi de 15 à 18 heures sauf le lundi. Une conférence sur l'Ankou complétera l'exposition et aura lieu le mercredi 24 juillet en mairie à 18h30 par Hélène Barazer, qui a préparé l'exposition
- le pardon, dimanche 4 août
- un concert de DANA le 14 août à 20h00, chant et harpe celtiques
- un concert par le trio « Vents d'Anches » le samedi 21 septembre à 20h00 à l'occasion des journées du Patrimoine



Contact :

L'Association accepte tous les volontaires et bénévoles qui souhaitent participer aux activités de l'association ; ils sont les bienvenus et peuvent se signaler à l'association « notredamelaclarte@gmail.com ».

L'Association compte sur tous les anciens adhérents pour qu'ils renouvellent leur adhésion sans trop tarder.



## ◆ Solidarité Transport



Solidarité Transport

**Le 16 janvier dernier, l'équipe de Solidarité-Transport s'est réunie comme tous les 6 mois pour faire le bilan et établir le planning des prises en charge.**

Comme déjà annoncé le départ de Thérèse Hello et d'Antoine Mentec après des années de bons et loyaux services. Ils ont été honorés lors de l'assemblée générale de Solidarité-Transport. La relève est arrivée en la personne de nouvelles arrivantes sur

la commune. Il s'agit de Martine Castel qui réside à Kergroës et Catherine Le Dart qui habite Stang-ar-Pont. Elles ont souhaité s'intégrer dans la commune tout en s'investissant dans l'aide aux personnes.

Bravo et merci pour leur engagement.

Francis Stanguennec

## ◆ Ya d'Ar Brezhoneg



**A l'initiative de Nolwen Le Crann, vice-présidente à Quimperlé-Communauté chargée de la Formation et du développement de la langue bretonne, la quasi-totalité des communes de l'ex-Cocopaq a signé la charte Ya d'Ar Brezhoneg avec l'Office Public de la Langue bretonne.**

- Il était donc temps pour notre commune de signer cette charte, à son niveau 1. Qu'est-ce à dire ?
- Nous allons nous engager à installer une signalétique bilingue, non seulement pour les panneaux routiers installés sur notre commune mais aussi sur et dans les bâtiments publics.
- Nous allons favoriser l'apprentissage de la langue bretonne en demandant au recteur d'académie

l'ouverture d'une classe bilingue dès la rentrée 2020

- Notre bulletin municipal comportera, ce qui est déjà le cas, une traduction de l'éditorial du maire en breton.

Ainsi, le 2 mai en fin de matinée, la présidente de l'office public de la langue bretonne, madame Lena Louarn (Louarn = renard en breton) et notre maire, ont signé la charte « Ya d'Ar Brezhoneg » (Oui au breton !) devant un petit parterre d'élus de Guilligomarc'h et des communes avoisinantes.

**Madame Lena Louarn est également vice-présidente du conseil régional de Bretagne.**

**Thierry Gouedranche demeure notre élu « référent breton » .**

En ce qui concerne l'ouverture éventuelle d'une classe bilingue au sein de notre école de la Fontaine, elle n'aura lieu qu'après une étude de l'inspection académique, de séances explicatives auprès des parents concernés. Naturellement, les parents restent libres d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une classe bilingue. Nous pensons que cette ouverture pourrait avoir lieu à la rentrée 2020 ; elle commencerait la première année par une classe dès les petites sections de maternelle.



Rock à Guilli

## ◆ Rock à Guilli

**Le festival Rock à Guilli a débuté la saison du comité des fêtes le 5 mai pour sa troisième édition. Les artistes ont réchauffé l'atmosphère plutôt hivernal de cette soirée de printemps.**

**Pour la première fois un feu d'artifice a été tiré sur notre commune.** Il a enchanté petits et grands. De l'avis de tous ce fut magnifique.

Nous avons accueilli sur le site du parc des sports plus de 900 personnes. D'année en année la fréquentation du festival ne cesse d'augmenter. Nous envisageons une quatrième édition l'an prochain.

Ce fut un grand moment de convivialité, cela grâce à une implication assidue des nombreux bénévoles et membres du comité des fêtes, de la mairie et de ses services techniques, des diverses associations de Guilligomarc'h, habitant de Ty Meur, de nos annonceurs et de Quimperlé communauté. Merci pour votre dévouement et votre bonne humeur.

**Merci aussi aux spectateurs pour votre assiduité : nous comptons sur vous l'année prochaine.**

La fête du pardon de Saint Méven du premier week-end de juillet, débutera par le concours de pétanque qui se déroulera au stade du Brudiou. A l'issue du buffet campagnard, offert par la mairie, à la population, un bal clôturera la journée du samedi.

Dimanche, à partir de 7h, nous accueillerons les randonneurs sur les circuits habituels avant de servir le repas du midi. Une animation sera proposée dans l'après-midi pour remplacer la course cycliste qui est mise en sommeil par le comité directeur du challenge Ellé-Isolé.

**Nous poursuivrons, dans la mesure du possible, notre soutien au téléthon en 2019, en alternance avec les Rias.**

Merci à vous tous et bravo pour le travail et le temps consacré à l'association.

À bientôt !

Bruno Morel.

## ◆ Une coach championne d'Europe



**Le week-end du 1<sup>er</sup> au 2 juin, Alexandra Humbert, professeur de judo à Guilligomarc'h a participé à Bucarest en Roumanie au championnat d'Europe de jujitsu seniors.**

Dans deux disciplines, elle est devenue championne d'Europe.

Belle performance, ce qui augmente son palmarès de médaille. Alexandra Humbert entraîne les jeunes de la commune le mercredi matin de 10h30 à 12h à la salle parquet.

**Toutes nos félicitations.**



## ◆ Un système de collecte et de stockage

Ces dernières années, les ressources en eau ont vu leur niveau baisser : automnes et hivers secs, pluies de printemps tardives pour les rechargements. Des arrêtés préfectoraux sont alors pris pour restreindre certains usages comme l'arrosage des pelouses, le nettoyage des façades, des toits et des voitures. Chacun sait à quel point l'eau douce est une denrée rare ; voici quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

### Des pratiques anti-gaspillages

- Un sol qui retient l'eau. La faculté à garder l'eau est due à l'humus présent dans le sol. Un sol sableux, par exemple, laisse filer l'eau en profondeur ; elle devient alors inaccessible pour les cultures. Pour pallier le manque d'humus, effectuez des apports réguliers de compost ou de fumier à la surface de votre sol.
- Un paillage qui évite l'évaporation. Outre sa capacité à limiter la pousse des herbes indésirables, le paillis va protéger le sol des rayons du soleil et limiter ainsi l'évaporation naturelle de l'eau et préserver l'humidité présente.
- Un bon binage vaut deux arrosages ! Le binage est un complément efficace de la pratique du paillage.
- Binez vos parcelles cultivées le lendemain ou le surlendemain d'une averse (ou d'un arrosage conséquent) afin de préserver l'humidité accumulée.

### Arroser au bon moment

- Arroser en plein milieu de l'après-midi est une pure folie, l'évaporation est alors à son maximum. L'arrosage doit se faire tôt le matin ou le soir, le plus tardivement possible.
- L'arrosage manuel permet de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau et de décider de la quantité à appliquer. Dirigez l'arrosoir vers les racines et non les feuilles, les fleurs ou les tiges. À noter que l'arrosage par système de goutte-à-goutte est plus économe que celui par aspersion, lui-même plus efficace que l'arrosage par inondation.

### La récupération des eaux de pluie

- Dernier élément pour réduire la consommation d'eau potable, la récupération d'eau de pluie. Un système de collecte et
- de stockage de l'eau pluviale dans une citerne fournit une eau gratuite pour le jardin. Ce système peut être un simple tonneau sous une descente de gouttière, ou être une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié.



## ◆ Prévention incendie

1 incendie toutes les 2 minutes, c'est chaque année en France plus de 250 000 sinistres, près de 10 000 blessés, dont 3 000 avec invalidité lourde et jusqu'à 800 décès.

**Si rien ne change 1 français sur 3 sera victime d'un incendie au cours de sa vie.**

Il suffirait pourtant d'observer quelques simples règles de prudence pour que la majorité des sinistres soit évitée. Et il suffirait que chaque habitation soit équipée de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée\* conformes à la norme NF — EN 14 604, et de préférence de marque NF et que chacun apprenne les réflexes qui sauvent pour diviser par deux le nombre des victimes.

\* Les DAAF sont exclusivement réservés aux parties privatives de l'habitat collectif et aux habitations individuelles.

Mieux anticiper les risques d'incendie, c'est l'affaire de tous et cela commence par s'informer sur : [www.prevention-incendie.gouv.fr](http://www.prevention-incendie.gouv.fr)

### Numéros

18 Sapeurs-Pompiers

15 Samu

112 N° d'urgence européen

[www.prevention-incendie.gouv.fr](http://www.prevention-incendie.gouv.fr)

**NE LAISSEZ PAS  
LA VIE DE CEUX  
QUE VOUS AIMEZ  
PARTIR EN  
FUMÉE**



## ◆ L'entretien au naturel

L'entretien au naturel relative à la réduction des produits phytosanitaires par les collectivités.

**Favoriser la biodiversité dans les espaces verts**

Plusieurs principes simples permettent de favoriser la présence de la biodiversité dans les espaces verts. En voici quelques-uns :

- Choisir des espèces végétales indigènes pour composer les massifs, haies et alignements d'arbres.

Cela permettra de créer une source de nourriture (baies, fleurs, etc.) et des zones de refuges pour la faune (oiseaux, insectes, etc.). Si nécessaire, des plantes horticoles aux caractéristiques ornementales plus attractives mais moins intéressantes pour la biodiversité, peuvent être utilisées en association avec des espèces locales afin de générer des ambiances paysagères intéressantes dans l'espace public, tout en favorisant la biodiversité.

- **Supprimer l'utilisation de pesticides.**

En effet, de nombreux produits phytosanitaires et produits biocides sont dangereux pour l'environnement et limitent la biodiversité. Le « zéro phyto » favorise la bonne santé de la flore et de la faune de la commune.

- **Adopter un entretien plus « doux » sur certaines zones dans les parcs, bords de route, etc.**

Par exemple, ces secteurs peuvent être fauchés ou débroussaillés une seule fois dans l'année (en octobre de préférence). Ils deviendront de véritables réserves de biodiversité. La pratique d'une tonte en bordure valorisera ces espaces et évitera de donner l'impression d'espaces laissés à l'abandon. Ce type de gestion représente un des principes de la gestion différenciée, qui participe à favoriser la biodiversité.

- **Intervenir (taille, fauche, etc.) pendant les bonnes périodes qui respectent les cycles de vie biologique des espèces en particulier dans les secteurs plus « naturels ».**

Ne pas intervenir entre début mars et fin septembre permet de respecter les périodes de nidification et de reproduction de la plupart des oiseaux et des insectes.

- **Ne pas tondre la pelouse en-dessous de 7 cm afin de limiter la mortalité des insectes.**

Une tonte trop rase peut tuer jusqu'à 70% des insectes ! Garder des bandes non fauchées permettra aux insectes de s'y réfugier.

- **Aménager des petites zones refuges pour la faune ou favorisant leur reproduction :**

Laisser les feuilles mortes au pied des haies, installer des tas de bois et des tas de pierres, conserver des vieux arbres, poser des nichoirs (oiseaux, ou chauves-souris), installer des hôtels à insectes, etc.

L'aménagement paysager tenant compte de la biodiversité participera à créer un écosystème plus équilibré et aura donc l'avantage de protéger ou de renforcer les organismes utiles importants et favorisera ainsi la prédation des éventuels ravageurs.

**Le signe de qualité « Végétal local »**

Le choix d'espèces végétales indigènes dans les aménagements permet de favoriser la biodiversité : de nombreuses espèces de faune vont y trouver des conditions favorables pour réaliser une partie de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, etc.) : insectes phytophages et butineurs, animaux frugivores, etc.

Les espèces exogènes ou horticoles sont quant à elles moins intéressantes pour la biodiversité locale. Les espèces végétales indigènes sont souvent moins sensibles aux maladies et le cortège faunistique associé permet de créer les conditions pour freiner le développement des bio-agresseurs et des maladies (champignons, bactéries, virus) et donc de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

**Une origine locale des végétaux indigènes est à favoriser :** elle permettra une meilleure adaptation des végétaux au contexte local et réduira le risque de pollution génétique des populations locales de végétaux (hybridation avec les individus introduits de la même espèce, mais dont les caractéristiques génétiques ne correspondent pas au génotype local). Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine.

**Le signe de qualité « Végétal local »** garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes indigènes/sauvages :

- leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outremer), avec une traçabilité complète. La Bretagne est localisée dans la région biogéographique du Massif armoricain ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité ;
- une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, malgré les collectes.

**Ce signe de qualité a été créé en 2014, à l'initiative de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et de l'association Plante & Cité : « Végétal local ».**

# ◆ Bibliothèque

5, place de l'Église - 29 300 GUILLIGOMARC'H  
Tél. 02 98 71 72 77  
bibliotheque@guilligomarch.com

## HORAIRES D'OUVERTURE

<b>Lundi</b>	Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30	
<b>Mardi</b>	Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30	
<b>Mercredi</b>	Annick : 10h - 12h	Laurence : 14h - 15h30
<b>Jeudi</b>	Fermée	David : 14h - 17h30
<b>Vendredi</b>	Fermée	David : 14h - 17h30
<b>Samedi</b>	Myriam : 10h - 12h	Fermée
<b>Dimanche</b>	Jean-Pierre : 10h30 - 12h30.	Fermée



## La bibliothèque!

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

### LUNDI ET MARDI :

Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30

### MERCREDI :

Annick : 10h - 12h.

Laurence : 14h - 15h30

### JEUDI ET VENDREDI :

David : 14h - 17h30

### SAMEDI :

Myriam : 10h - 12h.

### DIMANCHE :

Jean Pierre : 10h30 - 12h30.

Rappelons que la bibliothèque propose outre des livres des albums, revues, BD, DVD. Le mercredi après-midi des animations seront proposées, en particulier des lectures de contes et autres histoires.

L'adhésion est de 10 euros par adulte. Elle est gratuite pour les moins de 25 ans ainsi que pour les bénéficiaires des minima sociaux.

David se propose de faire de l'initiation à l'informatique à raison d'une heure par semaine. Il peut encadrer les adhérents dans leurs démarches administratives (CAF, impôts, amendes etc.) qui sont de plus en plus informatisées. **S'inscrire en mairie au préalable.**

Mr Stanguennec Francis



# Mairie

8, place de l'Église - 29 300 GUILLIGOMARCH  
Tél. 02 98 71 72 86  
mairie@guilligomarch.com - www.guilligomarch.com

HORAIRE D'OUVERTURE		PERMANENCES DES ÉLUS	
Lundi	9h à 12h / 14h à 17h	Alain Follic	Du lundi au samedi 10h30 à 12h et sur rendez-vous
Mardi	9h à 12h / 14h à 17h	Yvon Voisine	Mercredi : 10h30 à 12h
Mercredi	9h à 12h / Fermé	François Stanguennec	Jeudi : 10h30 à 12h
Jeudi	9h à 12h / Fermé	Philippe Aubanton	Samedi : 9h à 10h30
Vendredi	9h à 12h / 14h à 17h	Stéphane Perrot	Samedi : 10h30 à 12h
Samedi	Permanence des élus de 9h à 12h		



## LES ARTISANS & COMMERÇANTS

### AUBERGE DES ROCHES - ÉTAPE

Restaurant Bar Hébergement  
Stang-ar-Pont - 02 98 71 70 04

### BOULANGERIE - COHO

2, rue du Guernevez - 02 98 39 96 28

### CHARLES Anthony

Couverture Zinguerie  
Kerform - 06 50 09 98 89

### CHRISTIEN Luc et Nelly

Rénovation - Espaces verts  
Kermentec - 02 98 71 72 95

### CLÉREN Christophe

Artisan peintre  
Kerouannec - 02 98 71 28 52

### COUÉ Arnaud

Artisan peintre  
Kerquillerm - 07 62 73 84 86

### EGISTE Patrick

Cours de guitare  
02 98 09 38 63

### ESPACE Coiffure FLORENCE

Place de l'Église - 06 08 60 55 51

### GAEC de Saint-Coal

Vente de produits laitiers fermiers  
Saint-Coal - 02.98.39.46.98

### LAURENT Yannick

Scaër Maintenance industrielle  
Traoulé - 02 98 71 73 81

### LE STER SARL

Pomberie - Chauffage - Sanitaire  
Ty-Meur - 02 98 71 74 68

### LE TEUFF Gilles

Terrassement Assainissement  
Bel Air - 06 75 12 82 56

### LES RUCHERS DU SCORFF

Lieu-dit Guerlé - 06 16 04 05 67

### LE ROUX Thierry

Menuiserie DTL  
6, rue du Guernevez - 07 61 22 04 39

### LE VOUËDEC Marc

Artisan Carreleur Dallage  
Kervichel - 06 50 41 88 38

### MOREAU Marc

Menuiserie Charpente Couverture  
Kernouarn - 06 23 58 77 56

### MOREL Mickaël

Peinture personnalisée aérogaphie  
Kerloquet - 0644941435

### PIZZ N'BREIZH (tous les mercredis soirs)

Place de l'Église - 06 84 58 78 30

### PUREM Emmanuel

Rénovation immobilière  
Keryot - 06 20 25 66 58

### SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES BRETONNES

Kervinel - 02 98 71 71 80



## ÉTAT CIVIL

### ◆ Bienvenue

Colleen MOREL.....21.12.2018  
Lola MÉLIN.....30.01.2019  
Marceau BOUGARAN.....18.03.2019  
Kéline UGUEN.....27.03.2019

### ◆ Condoléances

Jean SELLIN  
3, rue des Rosiers .....21.01.2019

Daniel LE GUYADER  
17, rue de Poulronjou ..... 14.03.2019

Michelle TRÉVARIN  
3, rue de Kergroës ..... 03.04.2019



## HÉBERGEMENTS

### Gîtes ruraux

M <sup>r</sup> Beranger Laurent	Kerquillerm	02 97 36 02 25
M <sup>r</sup> Bizien Marc M <sup>me</sup> Gillard Sandra	Beg-ar-Lann	06 30 20 87 83
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Husté	Kervinel	02 98 71 74 26
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Lidec	Guerlé	02 98 71 75 55
M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Talvas	Keriot	02 97 36 44 93
M <sup>mes</sup> Cosnard (mère et fille)	Kerouannec	02 98 71 25 19

### Chambres d'Hôtes

M <sup>mes</sup> Cosnard (mère et fille)	Kerouannec	02 98 71 25 19
--	------------	----------------



## ASSISTANTES MATERNELLES

Le Gall Frédérique	Kerloquet	02 98 71 74 14
Penvern Marie-Josée	Ty-Meur	02 98 71 71 67